



La marque NF-Tubes en polyéthylène

Quatre garanties de sécurité et qualité pour vos canalisations (gaz, eau potable, irrigation, industries...)

En achetant NF, vous avez la certitude :

✓ De tubes dont les performances sont complètement et objectivement validées :

Le LNE, organisme indépendant qui délivre la marque NF, a contrôlé systématiquement leur conformité aux normes européennes et aux spécifications complémentaires, et vous garantit ainsi une aptitude à l'emploi optimale :

Contrôles des caractéristiques de la matière (masse volumique, indice de fluidité), avant et après extrusion, permettant de vérifier les matières utilisées et de s'assurer de la constance de la qualité de l'extrusion des tubes).

Essais de pression hydrostatique à 20, 60, 80 °C, essais de tenue à la propagation de la fissure, mettant en évidence le comportement des tubes à long terme.

Mesures de la stabilité à l'oxydation, de la teneur et dispersion en noir de carbone, afin de s'assurer du bon comportement de la matière lors de l'extrusion ou des tubes lors du stockage (non dégradation du polyéthylène) et de l'efficacité des anti-oxydants et anti-UV.

Vérification de la résistance mécanique des tubes : retrait, traction.

Vérification des caractéristiques spécifiques d'aptitude à l'emploi : tenue aux composants du gaz, propriétés organoleptiques.

✓ De tubes conformes à la réglementation relative à la sécurité sanitaire :

Pour les tubes Eau potable, le LNE exige la communication de l'Attestation de Conformité Sanitaire (ACS) d'une part pour les compositions polyéthylène, et d'autre part pour les tubes.



✓ De tubes répondant aux attentes spécifiques des différents utilisateurs :

Tubes adaptés aux différentes applications : tubes pour distribution de gaz combustibles ou d'eau potable, tubes pour l'irrigation et autres applications industrielles.

Large gamme de référence pour chaque application en dimensions et en pression.

Prise en compte des évolutions techniques (par exemple : nouvelles matières), des besoins spécifiques des utilisateurs.

✓ De tubes dont la qualité est constante :

Le LNE s'assure de la constance de la qualité des produits sur la base de contrôles, reconduits annuellement :

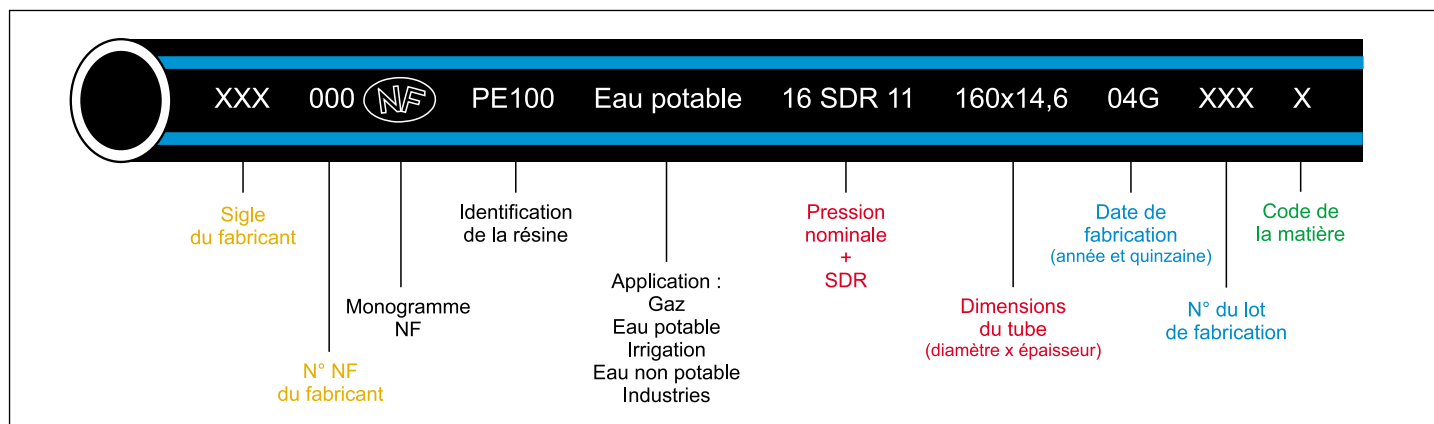
Audit du système qualité chez les producteurs de matières et les fabricants de tubes.

Vérification des performances des matières et des tubes sur des prélèvements effectués en usine et sur les lieux de distribution ou d'utilisation.

Attention ! L'Attestation de Conformité Sanitaire (ACS) délivrée par des laboratoires notifiés par le ministère de la Santé atteste seulement du respect de la réglementation. La marque NF garantit la conformité aux normes produits de référence et le respect de la réglementation. Exigez la marque NF !

Comment identifier les tubes

En un clin d'oeil, vous identifiez un tube à la marque NF.



Les tubes NF sont noirs et des filets de couleur permettent d'identifier leur usage :

Jaune : gaz.

Bleu : eau potable.

Sans filet : irrigation, eau non potable ou industrie.

Attention ! La seule présence de filets jaunes ou bleus n'est pas synonyme de la marque NF et n'est pas un gage de qualité.

Où vous procurer les tubes

Les listes des produits admis à la marque NF sont disponibles sur le site du LNE www.lne.fr :

Tubes :
http://www.lne.fr/fr/certification/listes_titulaires/nf_114_internet_tubes_polyethylene_produits.pdf

Matières :
http://www.lne.fr/fr/certification/listes_titulaires/nf_114_tubes_polyethylene_matiere.pdf



Contact : Pierre-Yves CHEVAL
LNE - Division Certification Plurisectorielle
1, rue Gaston Boissier - 75724 Paris cedex 15
Téléphone : 01 40 43 39 09 - Télécopie : 01 40 43 37 37
E-mail : pierre-yves.cheval@lne.fr
Internet : <http://www.lne.fr>

Rappel de la réglementation et des normes applicables

- Norme NF EN 1555-1-2-5 : Systèmes de canalisations en plastique pour la distribution de combustibles gazeux - Généralités - Tubes - Aptitude à l'emploi du système.
- Norme NF EN 12201-1-2-5 : Systèmes de canalisations en plastique pour l'alimentation en eau (polyéthylène) - Généralités - Tubes - Aptitude à l'emploi du système.
- Arrêté du 29 mai 1997 relatif aux matériaux et objets utilisés dans les installations fixes de production, de traitement et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine et ses annexes, complété par la circulaire DGS/VS4 n° 2000-232 du 27 avril 2000.

Qu'est-ce que la marque NF ?

La marque NF est le premier système français de certification de produits. Elle bénéficie de 80 % de notoriété en France et certifie la conformité aux normes européennes. Propriété d'AFNOR*, la marque NF est attribuée par le LNE en qualité d'organisme mandaté par AFNOR Certification pour plus de 50 applications.

* AFNOR - 11, avenue Francis de Pressensé - 93571 Saint-Denis la Plaine Cedex
Tél. : 01 41 62 76 60 - Fax : 01 49 17 91 91